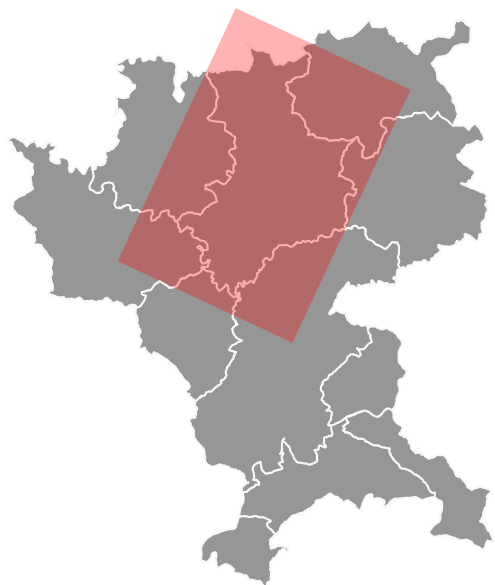




N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (en m²)
03	Extension de cimetière	La Selve	Lagarde	Commune de La Selve	590

Légende

Normes supérieures:

- /// Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- /// Plan des Surfaces Submersibles du Tarn (cf. annexe 6.1)
- /// Zone inondable - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

-  Patrimoine bâti à protéger
-  Petit patrimoine à protéger
-  Ensemble bâti patrimonial
-  Patrimoine paysager

*Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU
(Cf. Titre 2 du Règlement)*

-  Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'arrêt du PLUi)
- Espace naturel à restaurer

Hades Airlines

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3

Alignements d'arbres identifiés

- Alignements de catégorie
- Alignements de catégorie
- Alignements de catégorie
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- ☒ Murets de catégorie 1
☐ Murets de catégorie 2
☐ Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

-  Emplacements réservés
-  Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 OAP)
-  Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
-  Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
-  Bâti ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques".

- Agriculture**
- Périmètres de réciprocité agricole
 -  Bâtiments d'élevage agricole
 -  Constructions non encadrées

Zonage réglementaire

-  Ua
 Ub
 Ue
 Ut
 Ux
 Ux1

Zona d'informa

- 1AUx
Zones agricoles
A
An

100

- Series: *Matrix*
- N
 - Neol
 - Nh
 - Nj
 - Npv
 - Nt
 - Nx